

## Afin de favoriser l'insertion et l'emploi des salariés handicapés CRIT Intérim et l'AGEFIPH renouvellent et élargissent leur partenariat

**Nathalie Jaoui, Présidente de CRIT Intérim, premier groupe indépendant de l'intérim en France, et Tanguy du Chéné, Président de l'AGEFIPH (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), ont signé deux nouvelles conventions de partenariat destinées à favoriser l'insertion et l'emploi des personnes handicapées.**

Les résultats obtenus par la convention de partenariat signée en 2006, qui avait établi un plan d'action favorisant le recrutement d'intérimaires handicapés, se sont révélés très encourageants : 11 600 missions confiées à des personnes handicapées, 1 900 intérimaires reconnus handicapés délégués, 2 400 entreprises clientes, sans oublier 20 000 heures de formation dispensées à des intérimaires reconnus personnes handicapées.

*« Ce bilan très positif nous a incités à proposer à l'AGEFIPH d'étendre les actions mises en œuvre pour les travailleurs intérimaires aux collaborateurs permanents. C'est le sens de la deuxième convention que nous venons de signer, déclare Nathalie Jaoui. « Je me réjouis de cette collaboration renforcée avec l'Agefiph qui marque une nouvelle étape dans notre politique en faveur de la non discrimination et de l'égalité des chances et qui nous permettra d'aller encore plus loin dans nos actions en faveur de l'emploi des personnes reconnues handicapées »*

Outre le recrutement de candidats reconnus handicapés et l'accueil de stagiaires, la nouvelle convention relative aux salariés permanents prévoit de nombreuses dispositions en faveur :

- du maintien et du reclassement professionnel ;
- de la formation.

Des bilans semestriels permettront d'évaluer les résultats obtenus et, si nécessaire, d'ajuster les actions mises en œuvre sur les deux années à venir.

La première convention reconduite en faveur des intérimaires, pour sa part, a été renouvelée jusqu'en 2010, avec un plan d'action quasi identique à celui déployé en 2006 mais avec des objectifs plus ambitieux sur :

- l'accroissement de la délégation de salariés intérimaires reconnus handicapés ;
- le développement de la qualification des intérimaires handicapés ;
- le développement d'un plan de sensibilisation interne;
- le développement d'une communication externe;
- le développement du maintien dans l'emploi des salariés intérimaires devenus handicapés et du reclassement professionnel.

*« Alors que la situation de l'emploi se dégrade en France, la signature de ces deux conventions vient à point nommé pour empêcher que les travailleurs handicapés, intérimaires et permanents, soient les premières victimes de la crise », relève Tanguy du Chéné.*

### **A propos de Crit Intérim – [www.crit-job.com](http://www.crit-job.com)**

*CRIT INTERIM, filiale du Groupe Crit, est l'un des leaders de l'intérim en France. Avec un réseau de plus de 460 agences, un chiffre d'affaires de 1,45 milliard d'euros, le Groupe Crit délègue chaque jour plus de 38 000 intérimaires. Parallèlement à son cœur de métier, le groupe Crit bénéficie d'un fort positionnement dans le secteur de l'Assistance aéroportuaire et d'un pôle spécialisé en Ingénierie et Maintenance industrielle. Coté au compartiment B d'Euronext Paris, le Groupe CRIT fait notamment partie des indices CAC Mid&Small 190 et SBF 250.*

### **A propos de l'Agefiph – [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)**

*L'Agefiph est le Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. L'organisme intervient comme conseil et appui financier auprès des personnes handicapées, des employeurs et des professionnels de l'insertion. Sa connaissance du secteur, son rôle d'animateur d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse en font un expert reconnu de la question, lui permettant de contribuer à une meilleure compréhension des évolutions du marché de l'emploi des personnes handicapées. En 2007, l'Agefiph a engagé plus de 250 000 actions en faveur des personnes handicapées et plus de 65 000 en direction des entreprises. Toutes les aides de l'Agefiph sont accessibles sur [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)*

**Groupe Crit**  
Michèle Chartier  
01.49.18.55.63  
[mchartier@groupe-crit.net](mailto:mchartier@groupe-crit.net)

**Agefiph**  
Ghislaine Cristofolletti  
01.46.11.00.69  
[g-cristofolletti@agefiph-asso.fr](mailto:g-cristofolletti@agefiph-asso.fr)